

LETTRE DE MGR DE BONALD.

Lyon, le 13 mars 1848.

Monsieur le Directeur,

J'ai écrit, en combattant pour la liberté de l'Eglise, que la presse devait être aujourd'hui l'asile de tous les catholiques opprimés. C'est elle que j'ai recouru aujourd'hui pour protester contre l'atteinte qui vient d'être portée au grand principe d'association par l'arrêté qui frappe les communautés religieuses non autorisées.

La religion catholique a été une des premières à saluer l'avènement de la République, et a offert à Dieu, pour elle, des vœux sincères, des prières non méridiennes. Elle sentait contre sa confiance en voyant des hommes de dévouement et d'intelligence chargés par le peuple de diriger, dans de si laborieux commencements, le nouvel ordre de choses.

L'arrêté récent sur les communautés religieuses nous a dévoilé toute notre illusion. Les philanthropes se réunissent et discutent; les habitants forment des clubs et traitent des affaires politiques; les femmes, à Paris, ont formé une assemblée délibérante et se concertent pour défendre leurs droits; des banquets s'organisent de toute part.

Mais n'y aurait-il que l'association de la prière et de la charité qui serait interdite? Est-ce un attentat contre la sûreté publique de mettre en commun son zèle et sa bienfaisance pour panser les plaies de quelques malades, préserver l'innocence de quelques enfants, ramener à la vertu quelques âmes égarées, instruire quelques ignorants?

J'ai écrit au ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes pour réclamer contre l'arrêté en question. Je vous prie, monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer ma protestation dans votre journal.

PROCLAMATION.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE AU PEUPLE FRANÇAIS.

A tous les grands actes de la vie d'un peuple, le gouvernement a le devoir de faire entendre sa voix à la nation. Vous allez accomplir le plus grand acte de la vie d'un Peuple: élire les représentants du pays; faire sortir de vos consciences et de vos suffrages, non plus un gouvernement seulement, mais un pouvoir social, mais une constitution tout entière!

Tout français en âge viril est citoyen politique. Tout citoyen est souverain. Le droit est égal et absolu pour tous. Il n'y a pas un citoyen qui puisse dire à l'autre: "Tu es plus souverain que moi!" Contemplez votre puissance, préparez-vous à l'exercer, et soyez dignes d'entrer en possession de votre régime!

Il a respecté la conscience dans la religion qu'il veut libre, mais qu'il veut sans inégalité et sans privilège.

Il a respecté la propriété. Il a poussé la probité jusqu'à ces désintéressements sublimes qui font l'admiration et l'attendrissement de l'histoire.

Il a choisi, pour les mettre à sa tête, partout les noms des hommes les plus honnêtes et les plus fermes qui soient tombés sous sa main. Il n'a pas poussé un cri de haine ou d'envie contre les fortunes.

Le gouvernement provisoire, lui, n'imitera pas les gouvernements usurpateurs de la souveraineté du Peuple, qui corrompent les électeurs et qui achetaient à prix immoral la conscience du pays.

Le gouvernement provisoire veut que la conscience politique règne. Il ne s'inquiète pas des vieux partis; les vieux partis ont vieilli d'un siècle en trois jours! La République les convaincra si elle est sûre et juste pour eux.

Sûreté, liberté, respect aux consciences de tous les citoyens électeurs; voilà l'intention du gouvernement républicain, voilà son devoir, voilà le vôtre! voilà le salut du peuple! Ayez confiance dans le bon sens du pays, il aura confiance en vous; donnez-lui la liberté, et il vous renverra la République.

Les circonstances sont propices. La paix est possible. L'idée nouvelle peut prendre sa place en Europe sans autre perturbation que celle des préjugés qu'on avait contre elle. Il n'y a point de colère dans l'âme du peuple. Si la royauté fugitive n'a pu emporter avec elle tous les ennemis de la République, elle les a laissés impuissants; et, quoiqu'ils soient investis de tous les droits que la République garantit aux minorités, leur intérêt et leur prudence nous assurent qu'ils ne voudront pas eux-mêmes troubler la fondation paisible de la constitution populaire.

Encore quelques jours de magnanimité, de dévouement, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la République naissante. De ce jour-là tout sera sauvé! Quand la nation, par les vœux de ses représentants, aura saisi la République, la République sera forte et grande comme la nation, sainte comme l'idée du peuple, impérissable comme la patrie.

Les membres du gouvernement provisoire.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 21 AVRIL 1848.

L'UNION ET LA NATIONALITÉ

L'Avenir, dans sa feuille de samedi (15 avril), contient un article éditorial intitulé: "L'Union et la Nationalité." L'écrivain s'attache à prouver que l'union des Canadas nous a été imposée pour étouffer et abatre la nationalité canadienne-française. Puis il s'étonne qu'il se trouve encore des Canadiens-Français qui ne demandent pas le rappel de cette Union, et il s'écrie qu'il faut que le peuple connaisse tous les maux que nous a faits l'Union, afin qu'il demande unanimement le rappel de celle-ci, ce qu'il nous lui refusera pas.

L'Avenir, c'est "Le rappel immédiat de l'union des Canadas," et il demande ce rappel immédiat par la raison, dit-il, que la nationalité canadienne française ne peut se soutenir autrement. Et comme encouragement à la nouvelle voie qu'il nous trace, l'Avenir nous montre ce que vient de faire le peuple de Paris, et il nous présente les résultats qu'a produits cet acte par toute l'Europe.

Le ministère, qui est actuellement au pouvoir où l'a placé l'opinion publique, était depuis plusieurs années appelé par tous les désirs et tous les vœux des Canadiens. On se disait de toutes parts qu'il était impossible de se laisser gouverner plus longtemps par des ministères ou inahables ou pervers; on se disait qu'il fallait enfin que les revenus du pays fussent employés à son profit et avantage, que la prospérité revint dans tous les rangs de la société, que justice enfin fût faite à tous et chacun des habitants du Canada sans distinction d'origine, de langue ou de religion.

En bien! M. Papineau lui-même était d'avis que tout le monde devait se réunir au nouveau gouvernement pour lui donner ce que les Anglais appellent à faire trial. Qui alors objecta à cela? que dirent les directeurs actuels de l'Avenir? Ils gardèrent le silence, et ils firent bien. Il n'y eût ainsi dans tout le Canada que deux seuls et uniques parti: le parti tory formant l'immense majorité, et le parti réformiste comprenant l'immense minorité.

Le monde devait se réunir au nouveau gouvernement pour lui donner ce que les Anglais appellent à faire trial. Qui alors objecta à cela? que dirent les directeurs actuels de l'Avenir? Ils gardèrent le silence, et ils firent bien. Il n'y eût ainsi dans tout le Canada que deux seuls et uniques parti: le parti tory formant l'immense majorité, et le parti réformiste comprenant l'immense minorité.

Le monde devait se réunir au nouveau gouvernement pour lui donner ce que les Anglais appellent à faire trial. Qui alors objecta à cela? que dirent les directeurs actuels de l'Avenir? Ils gardèrent le silence, et ils firent bien. Il n'y eût ainsi dans tout le Canada que deux seuls et uniques parti: le parti tory formant l'immense majorité, et le parti réformiste comprenant l'immense minorité.

Le monde devait se réunir au nouveau gouvernement pour lui donner ce que les Anglais appellent à faire trial. Qui alors objecta à cela? que dirent les directeurs actuels de l'Avenir? Ils gardèrent le silence, et ils firent bien. Il n'y eût ainsi dans tout le Canada que deux seuls et uniques parti: le parti tory formant l'immense majorité, et le parti réformiste comprenant l'immense minorité.

mauvaise forme de gouvernement? n'était-ce pas contre l'oppression qu'elle exerçait contre le peuple canadien? Eh bien! n'est-ce que les choses ont changé? Et puis, ne nous souvenons-nous pas encore des malheureuses années 1837 et 1838, qui ont été la fin de ces luttes?

Peut-être encore l'Avenir a-t-il en réserve une forme de gouvernement toute particulière. Alors que ne la met-il au jour? Le peuple saurait ce qu'on lui propose, il verrait où l'on veut le mener. Mais non, on n'en agit pas ainsi; changez, changez le gouvernement, nous dit l'Avenir, et ne vous occupez pas du reste. Cette doctrine peut être bonne pour notre confrère; mais elle ne saurait l'être pour nos populations. Le peuple ne veut pas aller en aveugle, il veut savoir où il va, il veut connaître le sort qui l'attend.

Nous ne parlons pas de la mention que l'Avenir fait de la révolution française et de ses conséquences par toute l'Europe; car nous ne voulons pas mal interpréter ses paroles, ni lui supposer une intention que d'ailleurs il n'a pas exprimée clairement. Seulement sur ce point, nous l'invitions comme sur tout le reste à quitter la nouvelle voie et à n'abandonner pas la masse de ses compatriotes.

L'ASSEMBLÉE A L'HOTEL DE QUÉBEC.

La semaine dernière on peut être même à la fin de la semaine précédente, il s'est tenu à l'hôtel de Québec une assemblée de jeunes gens de Montréal, qui s'étaient réunis dans le but de féliciter la jeunesse de Paris à l'occasion des derniers événements qui ont eu lieu dans cette dernière ville. Jusque là, nous ne saurions trouver grand inconvénient à cette assemblée, bien que peut-être l'enthousiasme en cette occasion ait été plus consulté que la prudence.

L'Aurore, dans sa feuille du 18, parle des misérables sortis des Mélanges, de la Renne et de la Minerve. Sans essayer de discuter avec l'Aurore qui depuis longtemps est renommée pour sa logique et son raisonnement, nous nous contenterons de lui faire remarquer que, s'il y a quelque chose de misérable dans les articles des journalistes, elle peut en revendiquer une grande part.

Nous traduisons du Tablet de Londres l'article suivant, que nos lecteurs ne manqueront pas de bien apprécier; car il s'agit d'une matière importante et souvent discutée, des concordats et de leurs résultats.

Il y a probablement des personnes justes et bien intentionnées qui ne voient point de mal dans un concordat considéré en lui-même, et qui ne le désapprouvent qu'à cause de ses différentes résolutions. Nous nous proposons ici de dire historiquement ce que c'est qu'un concordat; et ce qu'il sera toujours nécessairement. Les nécessités de nos affaires nous seront une apologie, pour entrer dans une question de ce genre; et sans doute ce sera un objet de curiosité pour plusieurs de connaître ces restes d'antiquité.